Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 026-212600886-20250512-DELIB2025_28-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 13 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.28 Séance du 12 mai 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 12 mai 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 6 mai 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Christian RAMAT, M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 22

Mme Nathalie ZAMMIT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Modification des horaires d'entrées et sorties des écoles Simone Veil et Les Monts du Matin

Rapporteur : Élise CLÉMENT

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport et la proposition de Madame CLÉMENT, Adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires, petite enfance, jeunesse,

Vu le cadre du règlement type départemental fixant les heures d'entrée et de sortie des écoles,
Vu l'article L521-3 du code de l'éducation autorisant le Maire de la Commune, après avis de l'autorité scolaire responsable, à modifier les heures d'entrées et de sorties des établissements scolaires en raison des circonstances locales (Loi °83-663 DU 22 JUILLET 1983. ART .27)

Considérant les travaux de la rue Abel Bourgeaud et l'intérêt de fluidifier la circulation des véhicules,
Considérant la possibilité d'organiser une dépose des enfants plus rationnelle pour les parents en commençant par l'école élémentaire avant la maternelle,
Considérant la nécessité de conserver le temps de pause méridienne actuellement d'1h30 (de 12h00 à 13h30) à la cantine des Monts du Matin,
Considérant les échanges préalables avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale et Mme la Directrice de l'école Simone Veil et Monsieur le Directeur de l'école des Monts du Matin,

Sous réserve d'avis favorables des conseils des deux écoles concernées,

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **MODIFIE** les horaires d'ouverture du portail (début des cours 10 minutes après cette ouverture) comme suit :

- Ecole élémentaire des Monts du Matin
8h10-11h50 puis 13h30 – 16h10 (actuellement : 8h20-12h puis 13h30 – 16h10)
- Ecole maternelle Simone Veil
8h20-12h puis 13h20 – 16h00 (actuellement : 8h10-11h50 puis 13h20 – 16h00) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 026-212600886-20250512-DELIB2025_28-DE

- **DIT** que la date de mise en œuvre sera fixée à la rentrée scolaire de septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
26300